



LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Thermidor, an VI.

Emprunt forcé ordonné par le consulat romain. — Lettre du consul-général Bell-villa au gouvernement ligurien, relative à l'invitation faite à la cour de Naples de suivre strictement les articles du traité de paix concernant l'introduction des vaisseaux anglais dans ses ports. — Débats du parlement d'Irlande et du corps législatif de la république batave.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 3 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussi-tôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moulins, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.

française que le gouvernement ligurien prendra toutes les mesures que peuvent exiger les circonstances, pour fermer tous ses ports aux Anglais & éloigner de ses côtes cet ennemi commun; que le consul est chargé d'en faire la demande formelle, ainsi que celle de faire mettre en état de défense le golfe de la Sepezzia & les autres points des côtes liguriennes qui pourroient être insultés par les Anglais ».

De Milan, le 15 thermidor.

La mode des negres jockeis, des livrées saillantes pour les domestiques, prend ici avec fureur. Une autre mode est en usage à la table des nouveaux publicains. Les maitres s'y font appeller *messieurs* par leurs valets; & en échange, ils appellent ceux-ci *citoyens*.

Le citoyen Félici a été nommé ministre des finances de notre république.

Une lettre de Livourne, en date du premier thermidor, annonce qu'on a vu l'escadre française cinglant vers Carigo en Merée: delà, dit-on, à Constantinople, tandis que l'escadre anglaise n'étoit qu'à la hauteur de Messine. Les Français ont continuellement 10 à 12 jours d'avance sur l'escadre anglaise.

Notre corps législatif vient de rendre une loi qui ordonne un emprunt forcé progressif sur les riches.

La suppression des couvens continue. Une loi promet à tout ex-religieux qui se mariera, une pension annuelle de 50 écus.

Notre ministre de l'intérieur vient de promettre 30 livres de dot aux jeunes filles peu fortunées qui assistent avec soin aux fêtes civiques.

L'ex-duc Braschi est parti de Florence pour se rendre à Vienne.

REPUBLIQUE HELVETIQUE.

Extrait d'une lettre d'Arau, du 18 thermidor.

Depuis quelque tems, il y a beaucoup de mouvemens parmi les troupes françaises en Suisse. Une grande partie va former différens camps; pour ne pas être à la charge de nos concitoyens.

Si on en croit le bruit qui court ici, l'ordre est arrivé au quartier-général de Berne de faire marcher un corps de troupes françaises dans le pays des Grisons, dont la majorité des habitans s'est déclarée pour l'acceptation de la constitution & la réunion à la république helvétique. Le parti anti-helvétique s'agite beaucoup auprès du ministre impérial, baron de Kronthal, pour être appuyé par la maison d'Autriche; & on prétend qu'il a

ITALIE.

De Rome, le 3 thermidor.

Les consuls romains viennent d'établir un emprunt forcé, en conséquence duquel celui qui jouit d'un revenu de trois à six mille écus, devra payer le tiers de cette somme: celui dont le revenu est de 6 à 10 mille écus, en paiera les deux tiers; celui enfin qui a plus de 10 mille écus de revenu, en paiera une année pleine. S'il manque l'argent, l'état lui en fournira, moyennant l'engagement de ses biens. Cet emprunt sera remboursé en domaines nationaux.

La suppression des couvens est presque entièrement commencée. Il est maintenant question de supprimer tous les monicats.

De Gènes, le 12 thermidor.

Le citoyen Belleville, consul-général de la république française, vient d'écrire à notre gouvernement la lettre suivante:

Le consul, chargé d'affaires de la république française, fait part au directoire exécutif ligurien, qu'il a reçu l'avis du directoire français, portant que la cour de Naples a été invitée par l'ambassadeur de la république à suivre scrupuleusement le dernier traité fait entre les deux puissances, lequel lui défend de recevoir plus de quatre vaisseaux de guerre anglais dans la totalité de ses ports, & non dans chacun d'eux en particulier; autrement, la flotte anglaise pourroit se réfugier dans les Deux-Siciles, en se distribuant de quatre en quatre vaisseaux dans chacun de ses ports.

Que les Anglais ne pouvant obtenir dans le midi de l'Italie l'asyle qu'ils y attendoient, se jetteroient nécessairement sur quelqu'autre partie de cette péninsule, & qu'il étoit important de leur fermer même cette dernière ressource.

Que les rapports intimes existans entre la Ligurie & la France, font espérer au directoire de la république

l'espérance de l'être. C'est d'après cette raison, que les François passeront dans le pays des Grisons pour soutenir le parti qui a voté la réunion à l'Helvétie. C'est en même tems une mesure de sûreté, parce qu'on apprend de tous les côtés, que l'Autriche forme un nombreux corps de troupes sur les frontières de la Suisse, & qu'elle occupe les passages qui conduisent en Valteline & chez les Grisons. Il est même question de faire marcher des troupes françaises sur la partie du Rhin, qui sépare la Suisse du Tyrol.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 17 thermidor.

Le bataillon des commis de la banque a été passé en revue hier avec beaucoup d'appareil; la revue terminée, ils ont été solennellement régalez par les directeurs, dans les cafés qui entourent la bourse.

La célèbre maison de banque, connue ici sous le nom de Charles Harrier & compagnie, a failli de plusieurs millions.

Les trois pour cent consolidés sont aujourd'hui à 48 $\frac{1}{2}$.

I R L A N D E.

De Dublin, le 10 thermidor.

Nous continuons à donner la discussion qui a eu lieu hier dans notre chambre des communes.

M. John Wolfe demande si l'intention du gouvernement est d'accorder de prompts secours aux sujets qui ont souffert de la *rebellion* dans le comté de Kildare, & dont les propriétés ont été endommagées. Si le gouvernement n'a pas en vue cette mesure, l'orateur croit devoir la proposer.

Lord Castlereagh observe à l'honorable membre que s'il avoit suivi avec attention les séances de la chambre, il auroit vu que les secours qu'il réclame ont déjà fixé l'attention du gouvernement; que la chambre a depuis long-tems voté une somme considérable, pour mettre le lord lieutenant à portée de procurer des secours à ceux que la *rebellion* avoit réduits à la plus grande nécessité: enfin, que dans son dernier message, S. E. invitoit le parlement à prendre ces secours en prompt considération. Le parlement n'a pas négligé de s'en occuper.

M. Wolfe paroît satisfait de cette explication.

M. Barrington prend la parole: il est, dit-il, de la plus grande importance que ceux qui ont hasardé leur vie & leurs propriétés pour repousser la *rebellion*, attendent avec confiance de la justice du gouvernement & de la législature, l'indemnisation de leurs pertes. Et certes une mesure propre à atteindre ce but méritoit bien plus l'attention de l'un & de l'autre, que ces actes d'amnistie tant prodigués en faveur des *rebelles* armés, avant l'extinction totale de la *rebellion*. Ceux qui ont avancé qu'elle étoit éteinte, ont débité une assertion vide de sens. Ils se sont joués de la crédulité de la chambre. (Ici M. Barrington appuie son opinion des preuves que nous avons déjà mises dans sa bouche.)

« Personne, continue-t-il, n'est plus porté que moi à des mesures de prudence & de douceur. Mais je ne les aurois jamais adoptées, avant que la *rebellion* n'eût été étouffée. Soumettons d'abord les *rebelles* par les armes: il sera tems ensuite de les vaincre par l'humanité. Mais que diront les *honnêtes gens* qui ont fait le sacrifice de leur existence & de leurs biens; qui n'ont pas craint de ruiner leurs familles, quand ils verraient le gouvernement

accorder une impunité dangereuse à des *révoltés*, qui gardent vos amnisties comme des preuves de crainte de foiblesse?

« Avant de s'abandonner ainsi aux impulsions de pitié, le gouvernement auroit dû mesurer le repentir des rebelles sur le nombre de ceux qui se seroient soumis & leur sincérité sur la quantité des armes qu'ils auroient rendues.

« Je termine en demandant qu'il soit présenté à la chambre, un tableau exact des hommes qui se sont rendus & des armes qui ont été livrées depuis la proclamation de l'amnistie ».

Le chancelier de l'échiquier essaie de justifier la conduite du gouvernement, dont les mesures pendant les tems d'orage ont mérité l'approbation & l'appui de la chambre.

« Ce moment d'ailleurs n'étoit pas, dit-il, celui qu'il falloit choisir pour témoigner si peu de confiance dans les mesures du gouvernement; mesures qui ne sont dirigées que vers le but le plus désirable, le rétablissement de la tranquillité.

« Quant aux fideles sujets qui ont souffert de la *rebellion*, personne ne prend à leurs malheurs un plus grand intérêt que lui, mais il voit de l'injustice dans les plaintes que l'on affecte de répéter contre la prétendue négligence du gouvernement & de la chambre. Le fait est que l'objet dont il s'agit, a été renvoyé à un comité qui depuis plusieurs jours s'en occupe sans relâche ».

M. Barrington proteste de sa confiance dans le gouvernement qu'il a soutenu dans toutes les circonstances quoiqu'il diffère pour la première fois d'opinion avec lui. Il a exprimé ses sentimens dans toute la sincérité de son cœur. Il laisse au tems le soin de le justifier.

M. Martin accorde avec l'honorable membre à résoudre de prouver les demi-mesures. Mais comme il n'a pas proposé de faire, l'orateur de la chambre le rapport à l'ordre; & l'ajournement est prononcé.

R E P U B L I Q U E B A T A V E.

De la Haye, le 16 thermidor.

Nous avons déjà rendu compte de la première séance du nouveau corps législatif, & de sa division en deux chambres.

Au moment où les membres se trouvaient encore réunis en assemblée générale, Verbeck, un des coopérateurs de la journée du 24 prairial, proposa de faire imprimer les discours prononcés par l'ancien président & par son successeur van de Kastele.

Hoitsma déclara qu'il ne prétendoit pas s'y opposer moyennant que ces opinions ne fussent point considérées comme celles de l'assemblée.

Cette observation fut vivement appuyée par Gouverneur sera inséré dans le décret d'impression que ces discours ne doivent être regardés que comme l'opinion des orateurs.

A la séance du 14 de ce mois de la première chambre on fit lecture d'un mémoire, signé par les cinq membres composant le directoire intermédiaire, contenant les motifs qui les ont déterminés à faire la révolution du 14 prairial, & une sollicitation pressante pour que l'assemblée examinât & jugât la conduite tenue par eux. La lecture de cette pièce a duré environ une heure & demie.

L'impression & la distribution en furent ordonnées, & que le renvoi à une commission, composée de Corpeel, Lacosta-Athias, Schimmelpennink, Stein Parve & van

Rosevel
corps législatif
en état d'arrestation

constitutionnelle
Sa pitié

la majorité
On fait

les officiers
de ce que

armés, pour
née du 24

titre de la
occupé d

de l'acte c
porter accu

fonctionnai
Mais on a r

pour faire
A la séan

d'une nouve
discussion,

Le présid
nombre de

lution de p
d'examiner

On nomm
blée un mod

Sur la de
tant qu'il a

perus pour
Somerville

dire de fa
qui se sont

motion est
Aux séan

après qu'ell
sident van

chambre &
cette propos

avoit point
On reçut

mière chambr
intermédiaire

Ondorp, &
faire rejeter

reconnoître
après un app

La tranqu
ce mois. Ma

desstitu les
la dernière r

Des divisio
elles seront

on l'a fait en
y ont eu lie

protester c
Au reste,

prevoir comm
manoeuvre,

mar les cinq
comprimer le

dans les derni
législatif le d

Il n'y a poi

Rosevelt-Cateau, président de la première chambre du corps législatif, le 24 prairial, se plaint d'être encore en état d'arrestation, & réclame contre la violation de l'acte constitutionnel.

Sa pétition est appuyée par quelques membres. Mais la majorité la renvoie au directoire pour avoir son avis. On fait paraillement lecture d'une pétition, signée par les officiers de la garde nationale de Delft, où ils se plaignent de ce que plusieurs de leurs frères d'armes ont été désarmés, pour avoir signé un acte d'improbation de la journée du 24 prairial. Cette pétition étoit appuyée par une lettre de la municipalité de Delft. Sonnaville vouloit qu'on s'occupât de cette pétition, puisqu'en vertu de l'art 42 de l'acte constitutionnel, chaque citoyen a le droit de porter accusation par écrit & signée contre tout citoyen fonctionnaire ou corps constitué pour violation des loix. Mais on a renvoyé la pétition au directoire intermédiaire, pour faire son rapport à ce sujet.

A la séance d'hier de la première chambre, on fit lecture d'une nouvelle pétition sur l'affaire de Delft. Après quelque discussion, cette pièce fut encore renvoyée au directoire.

Le président annonce treize adresses signées par un grand nombre de citoyens d'Amsterdam, & improuvant la révocation de prairial. — Renvoyé à la commission chargée d'examiner le mémoire du directoire intermédiaire.

On nomme une commission pour soumettre à l'Assemblée un mode d'organisation d'une garde du corps législatif.

Sur la demande du président van de Kastele, annonçant qu'il auroit une absence à faire, on nomme Couperus pour occuper le fauteuil par *interim*.

Sonnaveille propose d'enjoindre au directoire intermédiaire de faire discontinuer le désarmement des citoyens qui se sont déclarés contre la dernière révolution. Cette motion est renvoyée à une commission.

Aux séances des mêmes jours de la seconde chambre, après qu'elle se fut constituée par la nomination du président van Leeven, on proposa d'en donner avis à l'autre chambre & au pouvoir exécutif. La dernière partie de cette proposition fut écartée sur l'observation qu'il n'y avoit point encore de pouvoir exécutif définitif.

On reçut immédiatement après la résolution de la première chambre, qui confirme au directoire son autorité intermédiaire & provisoire.

Ondorp, Govers, Hoitsma & quelques autres vouloient faire rejeter cette résolution en alléguant qu'on ne pouvoit reconnaître en constitution un pouvoir provisoire; mais après un appel nominal, la résolution fut approuvée.

La tranquillité a été menacée à Amsterdam, le 15 de ce mois. Mais les troubles ont été arrêtés à tems. On destitue les fonctionnaires qui montrent de l'opposition à la dernière révolution.

Des divisions se manifestent aussi parmi les militaires; elles seront probablement sans peine étouffées si, comme on l'a fait en France après les différentes révolutions qui ont eu lieu, on destitue les officiers qui songeroient à protester contre l'ordre actuel des choses.

Au reste, voilà la constitution lancée. Mais qui peut prévoir comment elle ira? Cela dépend beaucoup de la manœuvre, sur-tout des pilotes. On doit sous peu nommer les cinq directeurs. Le leur faudra de la vigueur pour comprimer les partis. Les anarchistes ont un peu remué dans les derniers tems. Ils ont dénoncé au nouveau corps législatif le directoire intermédiaire, ainsi que Daendels.

Il n'y a point de doute que le corps législatif n'approuve

tout ce qui est fait, malgré l'irrégularité des formes. On pense que la seconde mesure qui sera prise sera une amnistie générale pour tous délits relatifs aux événemens dont ce pays a été le théâtre depuis deux ans. On n'a pas encore été à même de juger la physionomie de la législature. Elle va s'occuper d'exécuter les différens articles de la constitution relatifs à l'administration intérieure. Mais on craint qu'elle ne montre de la foiblesse, & qu'elle ne donne trop peut-être dans le système d'inertie qui a précédé le 24 janvier. Tout dépendra au surplus du choix du directoire exécutifs.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

DE PARIS, le 25 thermidor.

Le directoire exécutif a pris hier un arrêté portant que l'indisposition du citoyen Lagarde, son secrétaire-général, le mettant dans l'impossibilité de remplir ses fonctions, le citoyen Aubusson, chef de division au secrétariat, remplira par *interim*, à dater d'aujourd'hui, les fonctions de secrétaire-général.

— Rewbell est parti hier pour les eaux de Plombières.

— Kilmaine, général de l'armée d'Angleterre, est en ce moment à Paris, pour conférer, dit un de nos journaux, avec le directoire exécutif sur la sortie de l'escadre de Brest. D'autres assurent qu'il va prendre le commandement en chef des armées du Rhin.

— Le général Brune est parti pour aller reprendre le commandement de l'armée d'Italie.

— On persiste à affirmer qu'une escadre est déjà en mer pour tenter un débarquement soit en Irlande, soit en Angleterre; mais on croit politique de ne pas dire d'où elle est sortie.

— L'administration centrale du Gard annonce au ministre de l'intérieur que la foire de Beaucaire a commencé & fini de la manière la plus satisfaisante; que si, pendant un moment, la confiance y a reçu quelques atteintes, elle n'a eu sa source que dans le bruit répandu de visites domiciliaires exécutées à Paris & à Lyon; mais qu'une proclamation du commissaire du gouvernement, en rassurant les négocians sur les intentions du directoire, avoit ranimé la confiance & produit les plus heureux effets.

— Par un nouvel arrangement entre le gouvernement & les entrepreneurs de la poste aux lettres, la franchise est rétablie pour l'intérieur de chaque département, sous la condition expresse que les lettres ne seront fermées que par une simple bande, signée au bas de l'adresse par le président des municipalités ou le commissaire du directoire exécutif établi près d'elles.

— Le général Joubert a fait dans l'état-major-général de l'armée de Mayence divers changemens, tendant à en éloigner des officiers soupçonnés de ne pas avoir été étrangers au complot relatif à l'approvisionnement d'Ehrenbreitstein.

— On prétend que l'empereur de Russie a fait déclarer à la Porte Ottomane qu'il regarderoit comme hostilités de sa part toute faveur accordée par elle à l'expédition maritime des Français dans la Méditerranée.

— Parmi différentes réunions qui ont lieu pour célébrer le 10 août, on en a remarqué une très-nombreuse, rue Jacob, à laquelle se trouvoit Kosciusko avec Sonthonax, Marquesy, Desaix, Mentor, le général Chabert, membres du corps législatif; & Félix Lepelletier, Leclerc (des Vosges), Bonneville, &c. Entr'autres toasts, on a porté les suivans:

Au 10 août. Puisse cette journée apprendre aux peuples opprimés que le souverain n'a qu'à vouloir pour abattre la tyrannie !

A la révolution française. Puisse-t-elle être la leçon & l'exemple des peuples ! puisse-t-elle sonner pour eux l'heure du 10 août & du 21 janvier !

Au directoire exécutif. Puisse-t-il se convaincre qu'un gouvernement républicain n'a & ne peut avoir d'amis que dans les rangs des patriotes !

Aux armées de la patrie. Puissent nos braves défenseurs, en continuant à vaincre les rois de l'Europe, ne jamais oublier qu'ils ont pris les armes de par & pour le peuple !

Au peuple souverain. Puisse-t-il en tous lieux ressaisir ses droits, reparaitre dans sa force & dans sa puissance, pour la confusion des traitres & l'anéantissement des oppresseurs !

A la liberté de la Pologne. Puisse l'arrivée de Kosciusko au sein de la grande nation, ranimer les espérances des patriotes polonais ! Puisse le peuple français l'aider à venger & à délivrer sa patrie !

Ce toast a porté l'émotion dans l'âme du héros ; ses yeux se sont mouillés de pleurs.

Aux larmes de Kosciusko, s'est écrié Bonneville.

Le repas a fini au milieu des cris de *vive la république !*

Le citoyen Bilger, au rédacteur du Publiciste.

Paris, le 25 thermidor, an 6.

« Citoyen, les détails que contient le bulletin de Rastadt, inséré dans votre feuille du 23 de ce mois, sont présentés de manière à me compromettre gravement ; & je ne doute pas que, mieux instruit des faits, vous ne vous fassiez un devoir de les rectifier.

» Je me suis rendu de Rastadt à Strasbourg dans une voiture qui m'avoit été prêtée par M. Maerseilleit, négociant dans la première de ces villes. Dès que j'appris que cette voiture appartenoit au comte de Lerbach, je la lui renvoyai sur-le-champ par un des couriers de la légation française, avec une lettre où je m'excusois d'une erreur qui avoit été commise, mais qui m'étoit étrangère.

» Quant à l'arrestation dont votre correspondant fait suivre mon arrivée à Strasbourg, elle est tout-à-fait controuvée. Il est entièrement faux, que j'y aie été arrêté. J'y ai logé deux jours à l'hôtel du Petit-Cerf, où j'ai même traité plusieurs de mes amis : preuve que je n'y étois pas clandestinement.

» Si une pareille méprise avoit eu lieu en France, elle auroit paru dans son vrai jour ; mais en pays étranger, & sur-tout dans un pays où le nom français n'a que trop d'ennemis parmi tous les ennemis de la liberté, & où ils saisissent avec complaisance tout ce qui peut servir à calomnier les républicains, je m'étonne peu des impressions défavorables qu'on s'est empressé de répandre sur les circonstances de mon départ.

» Au surplus, je déments ici de la manière la plus formelle les circonstances d'un fait sur lequel j'aime à croire que votre correspondant aura été lui-même le premier trompé par des narrateurs infidèles ; mais je m'engage à être plus réservé dans des assertions relatives à des hommes auxquels leur caractère public suffiroit pour mériter des égards ».

Salut & fraternité.

Signé, BILGER.

Au même Rédacteur.

Citoyen, j'ai lu dans votre feuille du 21 de ce mois, un article qui annonce une édition de mes Mémoires, publiée en Allemagne & en allemand. J'ai en effet confié le manuscrit de mes Réflexions sur l'Art Dramatique & sur moi-même, à un étranger, homme de lettres, que j'aime, que j'estime autant qu'il est possible ; la connoissance intime que j'ai de ses principes & de sa moralité, me fait rejeter loin de moi toute idée d'infidélité ; si je nommois mon ami, toutes les personnes dont il est connu, lui rendroient la même justice. Cette édition ne peut être qu'un vol fait à sa délicatesse.

Mon intention étoit que ce petit ouvrage ne parût qu'à dix ans après ma mort ; mais cet accident, le jugement que porte votre correspondant & sur-tout la crainte que votre feuille parût manquer à tout ce que je dois de reconnaissance publique & de respect à ma nation, me décident à faire imprimer moi-même cet Essai. Je déclare donc solennellement que la seule édition que je puisse avouer, est celle qui sera imprimée en français, sous mes yeux, & qui paroitra le plutôt qu'il me sera possible.

Je vous conjure aussi, citoyen, d'être sûr que mon correspondant n'oublira jamais ce que votre correspondant a fait de la bonté d'ajouter à son avis, de doux & de flatteur pour moi.

Signé, CLAIRON.

Bourse du 25 thermidor.

| | | | |
|------------------|---|-------------------------|---------------------|
| Amsterd..... | 58 $\frac{7}{8}$, 59 $\frac{3}{4}$. | Rente viagere.... | 16 f. 63 c. |
| Idem cœur..... | 55 $\frac{7}{8}$, 56 $\frac{3}{4}$. | Rente provis..... | 17 f. 50 c. |
| Hamb..... | 192 $\frac{3}{4}$, 190 $\frac{1}{2}$ à $\frac{1}{4}$. | Tiers cons..... | 16 f. 50 c. |
| Madrid..... | 11 f. 68 c. | Bon 2/3..... | 2 f. 34 c. |
| Mad. effect..... | 14 f. 62 c. | Bon 3/4..... | 2 f. 34 c. |
| Cadix..... | 11 f. 62 c. | Bon $\frac{1}{2}$ | 2 f. 34 c. |
| Cad. effect..... | 14 f. 62 c. | Or fin..... | 106 f. 25 c. |
| Genes..... | 97 $\frac{1}{2}$, 95 $\frac{3}{4}$. | Ling. d'arg..... | 50 f. 65 c. |
| Livourne..... | 106, 104 $\frac{3}{4}$. | Portugaise..... | 97 f. 25 c. |
| Balc..... | $\frac{1}{2}$ per., 2 per. | Piastre..... | 5 f. 30 c. |
| Geneve..... | 2 $\frac{1}{2}$ per. | Quadruple..... | 81 f. 50 c. |
| Lyon..... | pair 15 j. | Ducat d'Hol..... | 11 f. 65 c. |
| Marseille..... | pair 15 j. | Guinée..... | 20 f. 25 c. |
| Bordeaux..... | pair 12 j. | Souverain..... | 34 f. 75 c. à 35 f. |
| Montpellier..... | pair 8 j. | | |

Esprit $\frac{5}{6}$, 415 à 425 f. — Eau-de-vie 22 deg., 270 à 290 f. — Huile d'olive, 1 f. 15 à 20 c. — Café Martinique, 3 f. 10 c. — Idem St-Domingue, 2 fr. 80 à 75 c. — Sucre d'Anvers, 2 f. 48 à 60 c. — Sucre d'Orléans, 2 f. 40 à 55 c. — Savon Marseille, 1 f. 15 à 20 c. — Coton du Levant, 2 f. 30 à 70 c. — Coton des Isles, 4 f. 25 c. — Sel, 5 f.

LA LOGIQUE de Condillac, ou les premiers développemens de l'Art de penser. Ouvrage élémentaire par Condillac ; nouvelle édition très-soignée, ornée du portrait de l'auteur. A Paris, chez la Citoyenne Fournier, rue Neuve Notre-Dame, n°. 7. Prix, 60 cent.

LES SIGNES DES CHANGEMENS DE TEMS, d'après les observations de l'astronome Toaldo, suivies des pronostics d'Aratus et de Platon. Dissertation sur le moyen de conjecturer les saisons à venir. Ouvrage utile aux agriculteurs, aux voyageurs, etc. A Paris, chez Aubry, libraire, quai des Augustins, n. 42. Prix, 60 cent.

A. FRANÇOIS.